

PFCP 2019-2020 ACTIONS DE FORMATION PARTICULIERES

En marge du plan de formation que vous pouvez trouver sous le lien ci-dessous, nous attirons votre attention sur les conditions d'accès à certaines formations particulières.

(Lien : [PFCP2019-2020](#))

Stages enseignants débutants :

Ces stages sont prévus sur plusieurs sessions au cours de l'année scolaire. Les formations étant à public désigné, seront visibles sur la plateforme d'inscription et la saisie des stagiaires se fera par le service de la mutualisation sur la base des listes fournies directement par les chefs d'établissements. La participation à toutes les sessions est obligatoire pour tous les nouveaux personnels enseignants en contrats locaux. Les dates de toute l'année sont précisées dans le programme des stages en question dans l'application de formation continue. Ci-dessous les codes/intitulés des stages par degré :

Premier degré :

PEDA062 : Enseignant nouvellement recruté : Préparer la rentrée

PEDA058 : Formation des enseignants débutants deuxième année. Sont concernés les enseignants ayant suivi le stage PEDA049 en 2018-2019.

ARA121 : Accueil des EMAD 1^{er} degré nouvellement recrutés.

Second degré :

TRA156 : Journées d'intégration et de formation des nouveaux personnels de droit local 2nd degré.

TRA148 : Journées de formation des personnels de droit local du secondaire. Deuxième année. Sont concernés les enseignants ayant suivi le stage TRA146 en 2018-2019.

ARA128 : Formation des EMAD Proposition intégration partielle des EMAD aux PDL.

Inter degrés :

ARA122 : Journées N+1 EMAD recrutés en septembre 2018. Sont concernés les enseignants ayant suivi le stage ARA115 en 2018-2019.

Stages avec binômes ou trinômes obligatoires : plusieurs stages sont à destination d'enseignants travaillant de façon régulière en binôme ou trinôme. Les deux ou trois personnes concernées doivent donc toutes s'inscrire au stage en question pour validation par leur chef d'établissement

Premier degré :

PEDA055 : Projets EMILE et projet plurilingues au cycle 3 dans le cadre du co-enseignement. Formation destinée aux enseignants du 1^{er} degré y compris les enseignants de langues. Candidatures en binômes ou en trinômes par établissement.

Second degré :

LVE047 : "Enseigner en VO" : DNL, EMILE, parcours PARLE. Formation destinée aux enseignants de langues et aux enseignants de DNL. Candidatures en binômes (LV/DNL) par établissement.

HGE070 : Réforme du baccalauréat : enseigner la spécialité Histoire-Géographie, géopolitiques et sciences politiques. Actualisation des connaissances disciplinaires et institutionnelles. L'objectif de ce stage est de former dans chaque établissement un enseignant référent chargé de diffuser le contenu auprès de ces collègues et montrer l'intérêt de cette spécialité en matière d'orientation. Une candidature souhaitée par établissement.

ARA/HG126 : Evaluation et pratiques pédagogiques au service de la réussite des élèves en arabe et en histoire-géographie en arabe. L'inscription en trinômes par établissement est obligatoire : enseignant d'arabe – enseignant d'histoire-géographie en arabe – enseignant d'histoire-géographie en français.

ETLV001 : Enseignement technologique en langues vivantes. Formation destinée aux enseignants du lycée en langues vivantes et management. Candidatures en binômes (LV/STMG) par établissement.

Inter degrés :

LVE043 : Le plurilinguisme au quotidien dans les pratiques de classe (construire des parcours plurilingues cohérents et raisonnés). Formation destinée aux enseignants du 1^{er} degré y compris les enseignants de langues ainsi que les enseignants de lettres et de langues des cycles 3 et 4. Candidatures en binômes par établissement.

LVE048 : Projets EMILE au C3, initier les parcours en langues (PARLE et autres parcours). Formation destinée aux enseignants du 1^{er} degré y compris les enseignants de langues ainsi qu'aux enseignants de 6^e. Candidatures en binômes (LV/DNL) par établissement.

Secourisme : stage monitorat

SPS049-Formation PAEF PSC1 : Monitorat.

Ne sont concernés que les personnels ayant validé leur PSC1 depuis moins de trois ans et qui souhaitent devenir formateurs PSC1.

Formation diplômante sur 11 jours consécutifs (en mars 2020) avec une journée de recyclage chaque année.

Seuls les moniteurs ayant leur diplôme et se recyclant annuellement sont habilités à former.

Il est donc particulièrement souhaité que chaque établissement ait au moins un formateur diplômé. Les personnes s'inscrivant à cette formation seront donc amenées à encadrer des actions de formation en secourisme aussi bien pour des adultes dans le cadre du PFCP que pour des élèves dans les établissements.